



## NOUVEAU ! NOTRE OFFICE NOTARIAL NEGOCIE LA VENTE OU L'ACHAT DE VOTRE PROPRIETE.

Confier la vente de votre bien immobilier à votre notaire c'est :

- Bénéficier de sa **connaissance approfondie du marché immobilier et de ses mécanismes.**
- Profiter de ses **compétences juridiques, fiscales et techniques** pour faire un audit de votre bien.
- Etre guidé par **un seul interlocuteur de la signature du mandat à la signature de l'acte de vente.**

**Vous désirez estimer ou vendre votre bien ? Vous recherchez une nouvelle propriété ?**



**Contactez notre service immobilier,**

**Sandrine ROUGEMONT**

04.79.32.00.55

sandrine.rougemont.73028@notaires.fr